



Les sondages restent possibles en Gruyère

Les députés ont suivi hier le Conseil d'Etat qui a élaboré une solution transitoire pour les sondes géothermiques dans les Préalpes.



Le Grand Conseil, unanime, a soutenu un compromis qui permet de construire des sondes géothermiques tout en préservant les eaux souterraines.

ARCH - A. VULLIODO

DOMINIQUE MEYLAN

ENVIRONNEMENT. Les propriétaires gruériens peuvent respirer. Le Grand Conseil a approuvé hier la solution apportée par le Conseil d'Etat à la question des sondes géothermiques verticales dans les régions à risque.

Il a accepté un mandat qui propose d'adapter la carte d'admissibilité principalement dans les Préalpes (100 oui, 0 non et 0 abstention).

GRAND CONSEIL Pendant la phase transitoire, les maîtres d'ouvrage pourront demander une dérogation s'ils souhaitent installer une pompe à chaleur dans un secteur actuellement interdit.

La publication en 2015 d'une nouvelle version de la carte d'admissibilité pour les sondes géothermiques verticales avait mis le feu aux poudres. Près de 80% des zones à bâtir du dis-

trict de la Gruyère, dont la quasi-totalité de l'Intyamont, tout comme une grande partie de la Singine, se voyaient interdites de forage. Les sondes peuvent en effet présenter un risque pour les eaux souterraines.

Des députés gruériens et alémaniques ont réagi dans un mandat, poussant le Conseil d'Etat à élaborer une solution plus souple. Cette démarche a été saluée hier par l'ensemble des groupes.

Deux biens à protéger

«Il s'agit du dilemme classique entre deux biens à protéger: les nappes phréatiques et les énergies renouvelables», a noté Markus Bapst (pdc, Guin). Les pompes à chaleur jouent un rôle important dans la production de chaleur renouvelable. Comment promouvoir une installation tout en l'interdisant massivement, se sont interrogés plusieurs dé-

putés. «Tout à coup, dans un même quartier, la 21^e sonde poserait problème pour les eaux souterraines», a imaginé Nicolas Bürgisser (plr, Chevrières).

Certains élus se sont montrés encore plus critiques. Pour David Bonny (ps, Prez-vers-Noréaz), le Service de l'environnement a voulu élaborer trop rapidement cette carte d'admissibilité. Cette précipitation expliquerait le revirement des autorités cantonales, deux ans seulement après la publication.

Emanuel Waeber (udc, Heitenried) a déploré que le dossier ait été géré par l'administration et non le Conseil d'Etat. Markus Bapst a regretté le manque d'informations. «Dans certaines zones, une interdiction de forer a été prononcée, alors que cela avait été permis pendant des décennies. Un travail d'explication et de communication est nécessaire.»

La sonde d'une seule villa peut polluer l'ensemble d'une nappe phréatique pour plusieurs générations, a rappelé David Bonny, qui a souhaité connaître le nombre d'incidents recensés dans le canton. «Six événements ont été annoncés au Service de l'environnement», a rapporté le directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions, Jean-François Steiert. Leur gravité ne sera toutefois pas connue avant plusieurs années.

Jean-François Steiert a admis qu'il aurait fallu une meilleure communication. Il a insisté sur la nécessité de créer rapidement un groupe de travail pluridisciplinaire. Cet organe représentera les services de l'Etat, le secteur privé, les milieux scientifiques et la société civile et aura pour mandat de réévaluer la carte actuelle ainsi que les conditions liées aux autorisations de sondes géothermiques verticales. ■

Un déménagement jugé indispensable

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE. C'est avec une satisfaction non dissimulée que l'ensemble des groupes ont salué hier le projet d'agrandissement et de modernisation du Musée d'histoire naturelle. Dans un rapport, qui répond directement à un postulat de David Bonny (ps, Prez-vers-Noréaz) et Erika Schnyder (ps, Villars-sur-Glâne), le Conseil d'Etat annonce le lancement d'un concours d'architecture en vue du déménagement sur le site de l'ancien arsenal.

«Un centre fort se marque aussi par ses infrastructures culturelles et sportives», a relevé David Bonny. «J'espère que le projet avancera au rythme du lièvre, plutôt que de la tortue», a avancé Michel Chevalley (udc, Tatroz). Le déménagement du Musée d'histoire naturelle est évoqué depuis près de trente ans. Plusieurs fois à bout touchant, le projet a toujours été repoussé.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de moderniser l'institution. Situé au premier étage d'un bâtiment dont l'Université aurait grand besoin, le musée est difficilement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Vétustes, les locaux ne permettent pas le développement de l'exposition. Et pourtant, c'est le musée le plus visité du canton. DM

Des locaux vides durant des années

HÔTEL CANTONAL. Le Grand Conseil a validé hier un crédit d'étude de 1,43 million de francs en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal à Fribourg. Sur la nécessité de rénover ce bâtiment, un des plus emblématiques de la ville, les députés n'ont rien eu à redire. Ils ont par contre fortement déploré la lenteur du processus.

Depuis le départ du Tribunal cantonal il y a quatre ans, la moitié de cette immense bâtisse est vide. «Aucun propriétaire foncier ne pourrait se permettre à ce point d'avoir des locaux vacants», a estimé Pierre Mauron (ps, Riaz). «La décision de déménager le Tribunal cantonal a été prise en 2009», a encore appuyé Nicolas Kolly (udc, Essert).

Le nouveau directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions, Jean-François Steiert, a souligné que l'utilisation de l'ensemble des bâtiments de l'Etat était actuellement étudiée, pour éviter précisément ce genre de mésaventure. La transformation de l'Hôtel cantonal permettra d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'offrir de meilleures conditions au secrétariat du Grand Conseil et d'aménager des espaces de travail dignes de ce nom aux députés. DM

Echos du Parlement

LES DÉPUTÉS REJETTENT L'IDÉE D'UNE PERMANENCE FONCTIONNANT EN CONTINU À L'HÔPITAL DE MEYRIEZ.

Dans un postulat, Christine Jakob (plr, Morat) et l'ancienne députée Gilberte Schär (udc, Morat) estimaient nécessaire une permanence médicale ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre à Meyriez. La majorité des députés a préféré suivre l'avis du Conseil d'Etat (7 oui, 78 non et 7 abstentions). «Il n'y a jamais eu de promesse du canton sur les heures d'ouverture», a affirmé la directrice de la Santé, Anne-Claude Demiere. Un service d'urgence présente une infrastructure lourde et coûteuse, ont souligné plusieurs députés médecins. Un tel investissement ne serait pas rentable, alors que les statistiques du recours à la permanence de Meyriez jusqu'en mai 2013 font apparaître une moyenne d'un patient par nuit. Michel Zadory (udc, Estavayer-le-Lac), lui aussi médecin, a déploré qu'on ne profite pas de cette porte d'entrée vers l'Hôpital fribourgeois.

La majorité rejette l'examen préalable

INITIATIVES. Tous les députés avaient en tête mardi le sort réservé à l'initiative UDC «Contre l'ouverture d'un Centre islam et société», un texte invalidé par le plénum après la récolte des signatures. Pour éviter qu'une telle frustration ne se reproduise, Eric Collomb (pdc, Lully) et Didier Castella (plr, Pringy) proposaient, dans une motion, d'introduire un examen préalable non contraignant de la validité des initiatives populaires cantonales.

Le projet a été largement rejeté par la gauche et l'UDC (40 oui, 61 non et 1 abstention). «L'examen de la validité juridique est un exercice périlleux et dangereux», a souligné Nicolas Kolly (udc, Essert). A l'inverse, le groupe socialiste aurait souhaité imposer un avis décisif. «Un contrôle préalable non contraignant n'apporte aucune solution», a estimé Elias Moussa (ps, Fribourg).

«Le fait d'invalider une initiative est un vrai fléau pour la démocratie», a argué Didier Castella. Initiants et signataires ont l'impression d'être floués. Pour Eric Collomb, un examen préalable permettrait «de dire la vérité aux citoyens». En outre, l'administration ne serait pas surchargée: un tel contrôle existe déjà, en fin de procédure. DM

Trop jeunes pour aller voter

Les députés n'ont pas voulu accorder le droit de vote à 16 ans sur le plan communal.

DÉMOCRATIE. Les adolescents fribourgeois ne sont pas prêts d'aller voter. Le Grand Conseil a refusé mardi (38 oui, 63 non et 3 abstentions) une motion du député Simon Bischof (ps, Ursy). Le Conseil d'Etat y était pourtant favorable.

L'idée avait déjà été largement rejetée lors des travaux de la Constituante. En 2008, la Jeunesse socialiste avait déposé une motion populaire demandant l'introduction du droit de vote à 16 ans aux niveaux cantonal et communal et avait essuyé un nouveau refus. Simon Bischof s'était cette fois limité au plus petit échelon.

Le PDC, le PLR et l'UDC se sont montrés fidèles à leur ligne. «Les affaires com-

munales sont tout aussi importantes», a relevé Nicolas Kolly (udc, Essert).

«Un jeune conseiller communal peut-il engager le patrimoine public?» s'est interrogée Marie-France Roth Pasquier (pdc, Bulle). «S'il est élu, un jeune de 16 ans pourra acheter un terrain pour sa commune, mais ne pourra le faire à titre personnel», a renchéri Johanna Gapany (plr, Bulle).

Outre ces préoccupations juridiques, la droite a rappelé que les jeunes eux-mêmes ne réclament pas le droit de vote. «On peut le regretter, mais on peut aussi respecter les étapes de la vie», a estimé Johanna Gapany.

La gauche se défend

«Il ne faut pas rester les bras ballants», a répliqué Benjamin Gasser (ps, Villars-sur-Glâne). Pour la gauche, accorder le

droit de vote permettrait justement de sensibiliser les adolescents à la politique. «Actuellement, il y a un trou entre les cours de civisme et la majorité», a déploré Simon Bischof.

Selon Benoît Rey (vcg, Fribourg), l'apprentissage du débat politique, notamment à la table familiale, permet aux adolescents d'approprier leur futur rôle social. «Il s'agit de donner un signal fort à destination de la jeunesse de notre canton», a encore tenté la directrice des Institutions, Marie Garnier. Sans succès.

Dans toute la Suisse, seul le canton de Glaris a abaissé le droit de vote à 16 ans. Ailleurs, toutes les propositions ont été refusées, souvent de manière très nette. Dans le canton de Neuchâtel, les citoyens devront bientôt se prononcer sur une initiative proposant d'accorder le droit de vote à 16 ans sur demande. DM